



Au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 13 janvier 2015

Nous apprenons avec stupeur et douleur que l'hebdomadaire tristement endeuillé Charlie Hebdo consacre sa « une » à une énième caricature du Prophète de l'Islam.

Le CRCM Alsace qui a toujours manifesté sa volonté pacifiste tient à rappeler aux acteurs de la société civile leur devoir d'établissement d'une paix sociale qui doit dépasser les dogmes de chacun et être basée sur le respect de la dignité d'autrui, et que ce geste porte atteinte à la communauté musulmane de France.

Le CRCM Alsace tient à rappeler l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 janvier 2014, plus précisément ses articles 5 et 6 qui, considérant la gravité des risques de troubles à l'ordre public, la nature de propos mettant en cause la cohésion nationale, l'atteinte au respect des valeurs et principes, notamment de dignité de la personne humaine consacrés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et la responsabilité de l'autorité administrative pour la prise de mesures de nature à éviter que des infractions pénales soient commises, avait interdit la représentation du spectacle « Le Mur » du polémiste Dieudonné Mbala Mbala.

Le discours du CRCM Alsace se veut cohérent et est le même pour tous : de la même manière que le CRCM Alsace par la voix de son président s'est insurgé des propos du polémiste Dieudonné insultant envers les Juifs, le CRCM Alsace s'insurge contre ces représentations imagées du Prophète de l'Islam jugées insultantes par plus de cinq millions de citoyens sur le territoire national.

De par cette jurisprudence et dans un souci d'apaisement et d'harmonisation de la vie civile, le CRCM Alsace demande aux autorités compétentes de mettre leurs compétences au service de la Nation pour faire interdire de telles représentations, comme elles ont su le faire le 9 janvier 2014.

Par ailleurs, le CRCM Alsace rappelle son attachement au Concordat et constate que celui-ci permet un meilleur vivre-ensemble et s'en réjouit, ce pourquoi il ne prononce pas en faveur de l'abrogation du délit de blasphème en vigueur, mais espère au contraire que toutes les croyances soient respectées et souhaite donc son extension à tout le territoire national : quand on attaque quelqu'un dans sa religion, on l'atteint dans sa dignité, c'est aussi cela la République.

Enfin, le CRCM Alsace tient à rappeler que la laïcité à laquelle elle est attachée consiste en la neutralité du service public et en la séparation du pouvoir spirituel et temporel, et non pas en l'apologie des propos blasphématoires, que porter atteinte à la foi d'autrui c'est bafouer un principe républicain, et que chaque liberté a ses limites qui lui sont propres.

Le Président

Eyup Sahin